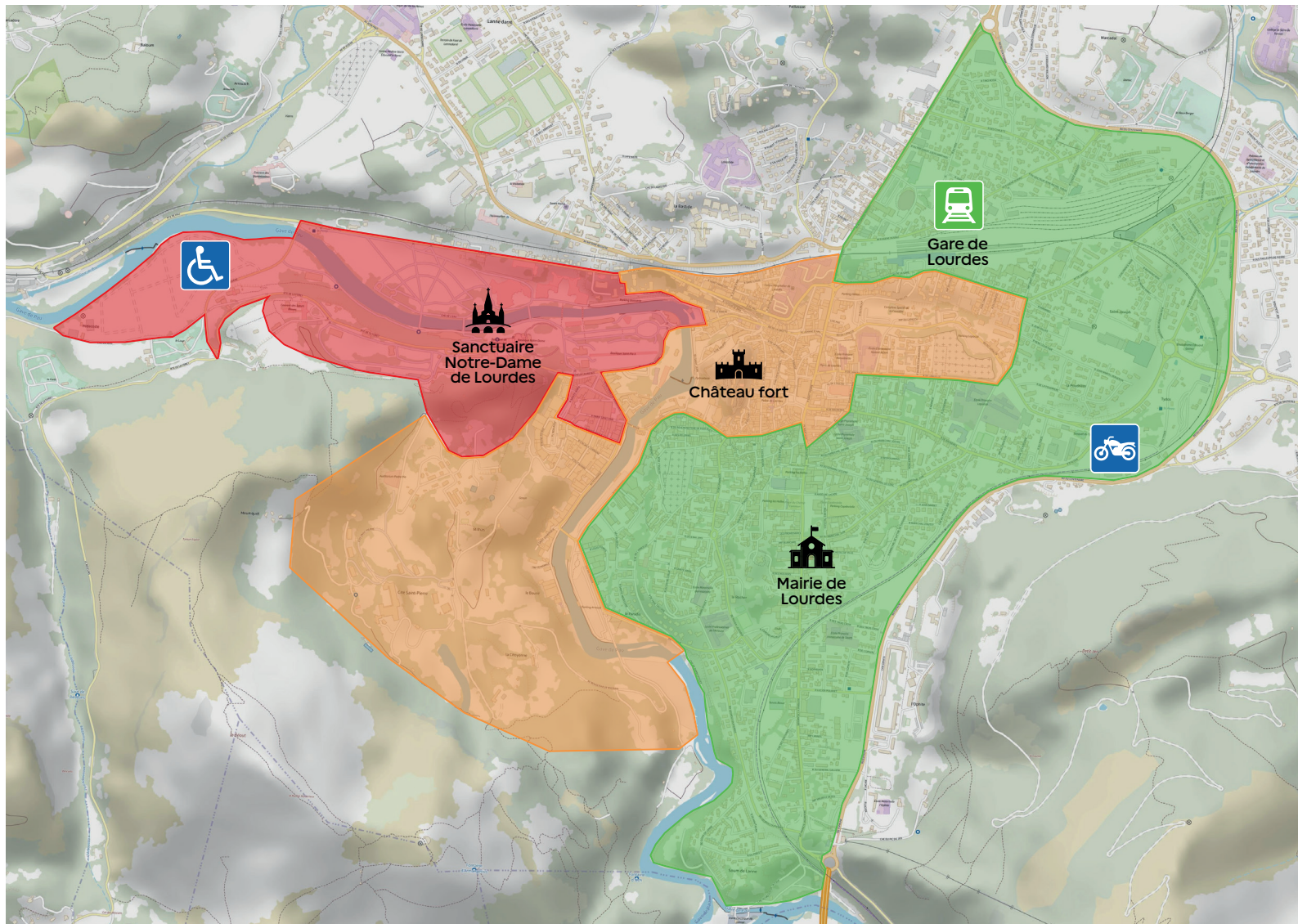




PRÉFÈTE
DES HAUTES-
PYRÉNÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

ZONES DE RESTRICTION DE CIRCULATION EN VÉHICULE DU SAMEDI 26 SEPTEMBRE 10H00 AU LUNDI 28 SEPTEMBRE 07H30



LÉGENDES

ZONE ROUGE

→ Réservée aux seules personnes accréditées par le Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes.

ZONE ORANGE

→ Circulation autorisée le samedi jusqu'à 14h00 aux seuls résidents ou professionnels munis d'un macaron et interdit après 14h00 pour tous.

ZONE VERTE

→ Accessible aux seuls résidents et professionnels munis d'un macaron sans restriction d'horaire.

Source : Préfecture des Hautes-Pyrénées
Référentiels : © IGN-SCAN25®
Date : 22 septembre 2026